

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE TROIS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 1099-2021,
1100-2021 ET 1101-2021**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1099-2021 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 315 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR LA RUE WINDSOR ET UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN AINSI QUE SUR LA RUE MESSIER**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 4 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 435 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE WINDSOR ET UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN AINSI QUE SUR LA RUE MESSIER**

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les 31 mars 2021, 25 mars 2021 et 8 avril 2021 respectivement.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 13^e jour d'avril 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques